

223C0651
FR0000052516-OP005-AS03

28 avril 2023

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

VILMORIN & CIE
(Euronext Paris)

1. Le 28 avril 2023, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, Lazard Frères Banque et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Limagrain Participations², ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société VILMORIN & CIE, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général.

A ce jour, le concert³ composé des sociétés Limagrain, Groupe Limagrain Holding⁴ (« GLH »), Sélia et Bpifrance Participations SA⁵ (« Bpifrance ») détient 17 630 415 actions VILMORIN & CIE représentant 33 232 786 droits de vote, soit 76,93% du capital et 85,99% des droits de vote de cette société⁶ répartis, comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GLH	13 450 186	58,69	26 900 372	69,61
Limagrain	1 605 725	7,01	2 982 325	7,72
Sélia	1 265 600	5,52	2 041 185	5,28
Limagrain Participations	0	-	0	-
Total groupe Limagrain	16 321 511	71,22	31 923 882	82,61
Bpifrance Participations SA	1 308 904	5,71	1 308 904	3,39
Total concert	17 630 415	76,93	33 232 786	85,99

¹ Seules Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Société détenue à 100% par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 2 000 agriculteurs).

³ Cf. notamment D&I 210C0274 du 24 mars 2010, D&I 216C2946 du 28 décembre 2016 et D&I 220C4926 du 10 novembre 2020.

⁴ Société anonyme contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 2 000 agriculteurs) et la société par actions simplifiée Sélia, elle-même contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain.

⁵ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 22 917 292 actions représentant 38 646 350 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société VILMORIN & CIE autodétient 6 594 actions représentant 0,03% de son capital).

Il est précisé que Bpifrance Participations SA fera connaître ses intentions d'apporter ou non ses titres à l'offre publique à l'occasion de l'avis motivé devant être rendu par le conseil d'administration de VILMORIN & CIE (cf. notamment article 231-19, 4° et 6° du règlement général). Par conséquent, l'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir **au prix unitaire de 62,60 €** la totalité des 6 595 781 actions VILMORIN & CIE non détenues par le groupe Limagrain⁷, représentant 28,78% du capital de cette société⁶.

L'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de semi-centralisation les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,20% du montant de l'ordre, dans la limite de 100 € par dossier.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions VILMORIN & CIE non présentées à l'offre, au prix de 62,60 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur a l'intention, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions VILMORIN & CIE dans la limite de 1 978 734 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. La cotation des actions de la société VILMORIN & CIE sera reprise le 2 mai 2023.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VILMORIN & CIE sont applicables.

⁷ En ce compris (i) les 1 308 904 actions VILMORIN & CIE détenues par Bpifrance Participations SA, et (ii) les 6 594 actions autodétenues par VILMORIN & CIE.